par les Musulmans, non seulement à cause de ce jeûne solennel, mais encore parce que la *Leilet ul-cadr*, la nuit de la puissance, se trouve dans ce mois. Les travaux de la Porte et des diverses administrations ne seront pas interrompus pendant le jour; les fonctionnaires continueront à se rendre dans les bureaux pour l'expédition des affaires courantes; seulement, ils quitteront les travaux à une heure moins avancée, afin d'être rendus dans leurs maisons de campagne du Bosphore au moment de la rupture du jeûne, c'est-à-dire au coucher du soleil. Le tribunal de commerce continuera à siéger tous les jeudis.

— Les examens des élèves des cinq collèges de Constantinople, où l'on reçoit l'instruction secondaire, ont eu lieu, lundi dernier, à la Porte, en présence de S. M. I. le Sultan, qui avait près de lui ses deux fils aînés, les princes Mohammed-Murad et Abdul-Hamid, le Grand-Vézir, le Cheick-ul-Islam, tous les ministres et conseillers d'État. Dans ces examens, des questions nombreuses sur toutes les matières qui composent le programme d'une bonne instruction, ont été faites aux élèves, qui tous ont répondu avec une grande facilité et beaucoup de précision. Le Sultan a été très satisfait de ces épreuves qui lui ont été une occasion de dire aux princes impériaux quelques mots bien sentis et pensés avec le cœur d'un père et d'un souverain pour leur faire comprendre les bienfaits de l'instruction, et les exciter à suivre l'exemple des élèves attentifs et laborieux qui venaient de lui donner tant de satisfaction par les rapides progrès qu'ils avaient faits dans l'année. Aussi, S. M. I. voulait récompenser ces élèves de leur application, à fait distribuer aux plus méritans de l'argent et des médailles, tant Elle désire que les succès obtenus soient un motif d'émulation pour les élèves qui n'ont pas été heureux cette année, et un encouragement de plus grands succès encore pour les jeunes *lauréats*.

Le Sultan a témoigné sa haute satisfaction aux professeurs de ces cinq collèges, et le lendemain Kémal éfendi, inspecteur-général des écoles primaires et secondaires de l'Empire, a été appelé au palais impérial de Beylerbey par ordre de S. M. I. exprimé lui-même son contentement pour le zèle qu'il déploie dans ses fonctions, et pour la manière dont les études sont dirigées.

— Aujourd'hui, les examens de l'École de médecine ont lieu à Coumbar-Hané, en présence de S. M. I. le Sultan, des ministres et hauts fonctionnaires des diverses administrations.

— Le gouvernement impérial ne s'occupe pas seulement d'élever dans la nation le niveau des connaissances classiques; il le propage surtout par la création de nouveaux collèges, et en même temps il ne perd pas de vue que l'instruction professionnelle, principalement en matière d'agriculture, doit être l'objet de toute son attention. La Turquie est, en effet, un pays essentiellement agricole, et lorsque cette branche de la richesse publique sera mieux exploitée, l'empire n'aura rien à envier aux États les plus favorisés sous ce rapport.

Pour obtenir ce résultat, on sait que le gouvernement impérial a créé à San-Stefano une école d'agriculture qui se trouve depuis quelque temps sous l'habile direction de M. Agathon, élève de l'école française de Grignon. Un grand nombre d'élèves suivent les cours théoriques et pratiques de cette école, et pour se convaincre des progrès qu'ils ont faits cette année, des examens y ont eu lieu hier en présence d'un grand nombre d'assistans qui ont été très satisfaits de la manière dont les élèves ont répondu sur toutes les questions qui leur ont été adressées.

— Dans la courante de la semaine dernière, les chefs de mission ont envoyé leurs premiers drogmans chez le princes Stirbey et Ghika, hospodars de Valachie et de Moldavie, pour les complimenter sur leur arrivée à Constantinople. Cette semaine, les princes Stirbey et Ghika ont fait une visite à tous les chefs de mission, visite qui leur sera rendue dans le courant de la semaine prochaine. On pense que ces princes quitteront Constantinople, dans une dizaine de jours.

— Ainsi que nous le disons plus haut, en parlant du palais impérial de Beylerbey les hospodars de Valachie et de Moldavie ont été logés dans de leurs suites et des Capou-Kéhaya des deux principautés, altérant à l'échelle de Yéni-Capou, près du Phanar, où ils trouveront des chevaux tout prêts, et de là ils se rendirent au patriarcat grec. Arrivés au palais de Monseigneur, ils furent reçus par le patriarche, vers l'église patriarcale où ils furent reçus par ce prélat entouré des archevêques et évêques de son clergé. Après une cérémonie religieuse conforme à la circonstance, les princes reçurent la bénédiction du patriarche. Ensuite, M. le Logothète leur prononça un discours que le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire, et dans lequel nous avons remarqué le passage suivant :

« Que les populations, qui attendent impatiemment votre retour, aient donc confiance dans de meilleures destinées. Et nous aussi, nous nous réjouissons avec elles : nous venons nous congratuler, et Dieu » vous fera la grâce de unir les rênes de » l'administration d'une main honnête et » ferme. Vous serez surtout soumis et fidèles » à notre bien aimé Souverain, Sultan Abdul » Medjid, dont la magnanimité n'a d'autre pensée, de but que le bonheur de tous les » peuples placés sous son sceptre paternel, si heureusement secondé dans ce grand dessein par le Grand-Vézir et ses ministres. Si jamais il a des ennemis, qu'ils soient » confondus et que son épée soit toujours et » partout victorieuse. »

Après ce discours, le patriarche a pris les princes par la main et les a conduits à la salle du St Synode, où il leur a fait un accueil plein de sentimens empreints de l'esprit évangélique. Ensuite les princes ont pris congé de Monseigneur et se sont rendus de nouveau à l'échelle où ils avaient débarqué, et ont regagné leurs demeures respectives.

— Chékib éfendi, qui a rempli pendant deux ans les fonctions d'ambassadeur à Vienne, a reçu de l'empereur François-Joseph la décoration de la couronne de fer, et a été autorisé à la porter par S. M. I. le Sultan.

— Fuad éfendi, commissaire impérial dans les principautés danubiennes, dont la conduite a été si digne d'éloges à l'occasion des transfuges de la Transylvanie, vient également de recevoir de l'empereur d'Autriche la décoration de la couronne de fer.

— Mardi dernier, M. le comte de Stürmer, internonce d'Autriche, s'est rendu à Baltà-Liman et à Boyadji-Keui, et a eu une conférence avec le Grand-Vézir et le ministre des affaires étrangères.

— Mardi dernier, M. le comte Pourtalès, ministre de Prusse, s'est rendu à la Porte et a eu une conférence avec Aali pacha, ministre des affaires étrangères.

— Le même jour, M. le baron Tecco s'est également rendu à la Porte pour remettre au Grand-Vézir et au ministre des affaires étrangères les lettres du roi de Sardaigne qui l'accréditent près la Sublime Porte en qualité de ministre.

— M. le Vicomte Eugène de Kerckhove, qui a rempli avec tant de distinction les fonctions de chargé d'affaires de Belgique à Constantinople, a fait ces jours derniers ses visites d'adieux à la Porte, aux chefs de mission et à la haute société de Pera. Il doit partir prochainement pour se rendre à Smyrne, où il attendra le bateau à vapeur français du 22, à bord duquel il prendra passage pour aller en France.

— Rustem éfendi qui a déjà fait des études spéciales en Belgique, et S. éfendi, doivent partir avec M. le Vicomte de Kerckhove, pour se rendre à Liége, où ils vont étudier la fabrication des armes.

— Par le dernier bateau à vapeur français, le *Tancrède*, M. Pichon, consul-général de France, à Smyrne, et Mme Pichon, sont arrivés à Constantinople, où ils doivent passer quelques jours.

— Notre correspondant de Scala-Nova se plaint de la situation actuelle des choses dans cette ville et dans l'administration autrefois de répondre à l'attente des habitans. Nous apprenons, avec notre correspondant dont nous ne saurions mettre en doute la loyauté, l'attention sérieuse du gouvernement de S. M. I. sur cette contrée, l'une des plus intéressantes de l'Asie-Mineure.

— Lundi dernier, vers onze heures du soir, un incendie à éclaté près de Sul-an-Mohammed, au Bazar des Sels, et malgré la promptitude des secours, une douzaine de boutiques ont été la proie des flammes.

— Le directeur de la compagnie équestre-gymnastique, Angelo Romanini, nous écrit d'Aïep, le 7 juillet, pour nous annoncer qu'il quittera cette ville le 9 ou le 10 de ce mois et se dirigera vers Diarbékir, Mossoul et Bagdad

(Correspondance particulière.)

GALLIPOLI, 14 *juillet*. — La Sublime Porte, informée des insultes qui, il y a un an, furent faites par l'équipage de quelques navires italiens aux armoiries du Sultan, tant à Autriche et des Villes Anséatiques à Gallipoli, a expédia ici le Calmacam Chérif bey, dans le but de procéder à une enquête *ad hoc* et de prendre, en même temps, les mesures nécessaires pour empêcher le renouvellement de scandales si contraires à la tranquillité et au bon ordre.

Chérif éfendi, après avoir pris toutes les informations possibles et s'être entretenu plusieurs heures avec M. le docteur Müller, consul d'Autriche et des Villes Anséatiques dans cette ville au sujet de cet accident déplorable, est reparti pour Andrinople.

Gallipoli avait eu, de temps immémorial, un Calmacam à la tête de son administration. C'est avec joie qu'on a vu arriver, il y a quelques semaines, Chalim bey, nommé Calmacam de Gallipoli avec le ordre de résider dans cette ville. Notre nouveau gouverneur, dès son entrée en fonctions, a fait preuve de beaucoup d'habileté et d'énergie. Il a commencé par faire établir 3 corps-de-garde, 2 à la rue et 1 au centre de la ville avec le personnel nécessaire pour empêcher les désordres, de se livrer à la boisson et à d'autres excès.

Ajoutez que, dans l'espace de quelques jours, Chalim bey a fait arrêter plus de 20 malfaiteurs qui troublaient l'ordre des environs.

La situation de Gallipoli si importante pour le commerce en général, ne pouvait pas échapper à l'attention de notre gouverneur; lorsque Ismaïl pacha, ministre des travaux publics a passé par ici il y a quelques jours, notre Calmacam s'est empressé de lui proposer un plan pour la correction de la route d'ici à Kéchan dans la direction d'Andrinople. Le plan de Chalim éfendi fut approuvé, et sa mise à exécution, selon nous, serait un véritable avantage tant pour nos communications avec l'intérieur, que pour le commerce; les céréales se laisseraient alors plus facilement diriger vers Gallipoli que vers Xéro dans le golfe de Saros ou vers Enos.

Depuis 3 ou 4 semaines, les provenances de l'Autriche sont assez importantes; les 3 derniers pyroscaphes du Lloyd autrichien ont débarqué ici, plus de 500 colis de manufactures venant de Trieste, et destinées en très grande partie pour l'intérieur et principalement pour la foire d'Ousoun-tchova.

Ceux des négociants qui font le commerce avec la Roumélie, apprendront sans doute avec plaisir que M. A. C. Brandauer vient de s'établir à Gallipoli en qualité d'expéditeur et commissaire pour la Roumélie.

FRANCE.

SITUATION PALEMENTAIRE.

Différens mouvemens se préparent sourdement parmi les partis qui composent l'Assemblée législative. Les amis de M. Dufaure se sont ouvertement posés comme formant, dans la majorité qui soutient le gouvernement, une fraction républicaine, ce qui les distingue de MM. Thiers, Molé et autres anciens libéraux, dont les uns ne se prononcent pas pour la République et dont les autres ne se gênent pas pour la déclarer impossible; ils abritent leurs arrière-pensées sous le nom très élastique d'amis de l'ordre. Enfin, les légitimistes qui, pour arriver, se sont couverts de ce même manteau, commencent à vouloir se séparer du gros de la majorité et à former un parti à part, c'est-à-dire à se montrer ce qu'ils sont; ils ne le disent encore qu'à mots couverts, quoique très intelligibles. A mesure qu'ils parleront plus franchement, et que leurs prétentions, comme légitimistes, se produiront dans l'Assemblée, on verra s'opérer un mouvement constitutionnel dont la réunion des amis de M. Dufaure sera le pivôt, ce que ces messieurs ont très habilement compris. Les hommes craintifs de toutes les opinions se rallieront au *statu quo* de la constitution; il en sera de même de la portion prudente du parti l'égitimiste, celle qui comprend les obstacles et les dangers d'une restauration monarchique au profit de la dynastie la plus impopulaire et la plus mal entourée. L'opposition constitutionnelle se portera au secours des défenseurs de la République, si elle était menacée ou seulement administrée par les partisans d'une monarchie quelconque. Cette opposition va peut-être se recruter d'un nouvel élément; il y a dans la gauche des républicains avancés, qui ne sont ni montagnards, ni socialistes, mais qui combattent la politique du ministère; cette fraction tend à se séparer des hommes qui viennent de montrer, au 13 juin, qu'ils n'ont d'autre tactique que celle des insurrections; elle veut être et toujours rester parlementaire; elle compte dans ses rangs MM. Grevy, Pascal Duprat, Victor Lefranc et quelques autres qui ne manquent pas de talent. Dans un moment de péril pour la République, ce démembrement de la gauche se rapprocherait certainement de M. Dufaure pour repousser les monarchistes de toute couleur.

Le *Cercle constitutionnel*, dont M. Dufaure était président, vient de publier le manifeste suivant : (1)

« Le Cercle constitutionnel, formé sous la présidence de M. Dufaure, et qui depuis l'accession au ministère de cet honorable représentant n'a point cessé d'exister, croit utile et opportun en ce moment d'exposer les motifs pour lesquels il s'est établi.

» Le Cercle constitutionnel s'est formé parce que les membres qui le composent ont la même foi politique, parce qu'ils jugent de même les périls dont la société est menacée, parce qu'ils sont du même avis sur les remèdes qu'il faut appliquer au mal.

» Le premier sentiment sous l'empire duquel ils se sont rassemblés, c'est la ferme et commune volonté de maintenir la constitution. La plupart d'entre eux n'ont pas été appelés de leurs vœux à la République; tous l'ont acceptée franchement, et sans arrière-pensée veulent la conserver. Ils ne se bornent pas à lui donner leur adhésion; ils entendent lui prêter leur concours. A leurs yeux, il ne suffit pas de sa lui point être hostile; il importe encore de l'aider et de la servir. On soutient mal un gouvernement qu'on ne fait que tolérer, et l'on est bien près déjà d'abandonner quand on le déclare impossible et lorsqu'on garde pour un autre ses derniers, ses espérances. Leurs espérances et leurs désirs sont pour la République et son affermissement. Ils ne s'abusent point sur les imperfections que peut présenter la constitution; mais telle qu'elle est, loyalement exécutée, elle leur paraît offrir toutes les conditions essentielles d'un bon gouvernement; et, contrairement à des vœux impatiens de révision immédiate, ils n'admettent pas que la constitution puisse être modifiée autrement que dans les formes et suivant les délais que la constitution a elle-même prescrits. Tout changement irrégulier renverrait pour tous les partis la voies des révolutions.

» Mais en même temps qu'ils veulent sincèrement et fermement le maintien de la Constitution, les membres du Cercle n'admettent pas que, sous prétexte de sa violation, les grands pouvoirs de l'État, le pays puisse être précipité, comme il vient de l'être, dans les périls et les horreurs de la guerre civile. Ils répugnent à croire que les émeutes et folles entreprises; tous applaudissent au triomphe de l'ordre; ils ne refuseront au pouvoir rien de ce qui lui est nécessaire pour défendre la société; ils ne s'arrêteront qu'au point où la résistance deviendrait de la rébellion : alors, en contenant le pouvoir, ils croiront encore le servir.

» Adversaires bien connus de toute anarchie, défenseurs constans des grands principes sur lesquels la société repose, les membres de la réunion n'ont pas besoin de protester contre cette imputation qui leur a été adressée et de divulguer la part de l'ordre. En se reconstituant comme ils l'ont fait autour de la Constitution, ils ne divisent pas le parti de l'ordre, ils le fortifient; ils le fortifient, en lui assurant le concours de tous ceux qui ne se mêlent pas à l'faire pour défendre l'ordre sous le drapeau de la République.

» Ils n'admettent pas que personne dans l'Assemblée nationale ou dans le pays soit plus ennemi qu'ils ne le sont des fausses et funestes doctrines qui menacent la société, et soit animé d'une volonté plus énergique que celle qu'ils ont de lutter à outrance contre ces dangereuses chimères.

» Sans doute, ils reconnaissent, l'utopie socialiste est un adversaire commun contre lequel doivent se coaliser les hommes de toutes nuances politiques, et les membres du Cercle constitutionnel sont prêts, pour les combattre à unir en toutes circonstances dans un vote commun avec tous les partis amis de l'ordre. Ce n'est pas, en effet, telle ou telle forme de gouvernement que cette utopie attaque : c'est la société elle-même, c'est toute société. Mais, en même temps qu'ils sont convaincus de cette vérité, les membres du Cercle constitutionnel ont une autre conviction : ils croient que la première condition de succès pour la cause de l'ordre, c'est que la lutte se soutienne toujours et ouvertement au nom et pour le salut de la République. Il faut, dit-on, savoir d'abord la société et le bon ordre; on verra ensuite pour la République et pour la constitution. Question mal posée ! La première condition d'ordre, c'est le maintien de la Constitution; la première condition de force, c'est la puissance de la République. La force empruntée à la République et à la Constitution est seule capable de sauver la société.

» Tout en reconnaissant d'ailleurs l'utile concours que peuvent prêter à la cause de l'ordre les partis politiques, les membres de la réunion du Cercle constitutionnel considèrent comme l'élément le plus précieux de leur réunion la parfaite conformité de leurs sentimens et de leurs principes. Sans doute, toutes les fois qu'on pourrait un but commun, on peut délibérer ensemble utilement et honorablement, alors même qu'on vise à ce but par des moyens différens. Mais on se trouve dans des conditions encore bien meilleures de délibération commune lorsque, tendant tous au même but, on emploie pour l'atteindre des moyens parfaitement identiques.

» Beaucoup d'adversaires de la propagande sociale croient sincèrement que le seul procédé pour la dompter c'est de la vaincre par la force.

» Les membres du Cercle constitutionnel sont bien d'avis qu'aucune violence ne demeure sans répression, et aucune mauvaise propagande opposée; mais ils pensent en même temps qu'il existe encore un autre et un meilleur moyen de triompher.

» Ce moyen, c'est de s'appliquer sérieusement et constamment à guérir les plaies sociales. Le socialisme ne prospère que dans les misères, semblables ne sont pas des chimères. Le plus grand crime peut être du socialisme est de signaler pour des maux trop réels des remèdes impossibles, et, par son impuissance, de faire juger incurables des souffrances que la société a le devoir de soulager, sinon de guérir. La meilleure solution à porter à tout lui, c'est d'opposer des réalités bienfaisantes à ses folles utopies, et de prouver que, pour toutes ces cruelles souffrances, qu'il ne sait qu'envenimer, il existe non seulement des sympathies vraies et profondes, mais encore des adoucissemens certains, ou des remèdes efficaces.

» Les membres de la réunion républicain comme fausses et odieuses les théories impitoyables qui tendent tout à faire croire qu'il y a dans toute société une somme déterminée de douleurs et de larmes, qu'il n'est pas au pouvoir des hommes ou des gouvernemens de détruire ou de diminuer. Ce sont des doctrines impies, aussi injurieuses à Dieu qu'à l'humanité. Non, il n'est pas une seule de ces plaies sociales dont l'adoucissement ou la guérison ne soit possible; s'il n'était pas possible, nous n'éprouverions pas au fond de notre cœur le sentiment profond qui nous y fait compatir.

» Rechercher sincèrement ce remède, étudier les institutions pratiques qui peuvent le réaliser, reconnaître la part qui, dans cette œuvre, appartient à chacun, et celle que doit être laissée aux efforts individuels, prendre au besoin l'initiative parlementaire de ces réformes, telle est la tâche que doit surtout s'imposer, dans la nouvelle Assemblée, le vrai parti de l'ordre. Mais une pareille entreprise ne peut être tentée que par des hommes d'hommes y ayant foi; les membres du Cercle constitutionnel ont tous cette croyance. Et c'est pour eux, tout d'abord, un sujet de satisfaction de trouver la conviction dans le message du président de la République, qui exprime, à son tour, tous, mais une partie des remèdes à appliquer aux maux. Ils font plus, ils déclarent hautement et ils déclarent de nouveau leur ferme volonté de prêter au président de la République et à son ministère un appui aussi loyal qu'indépendant; ce concours sincère de leur part ne saurait leur être refusé, surtout aujourd'hui, parce qu'ils n'hésiteraient pas à l'avertir franchement par leurs conseils, au besoin même par leurs votes, de ses erreurs ou de ses écarts, ils lui conserveront une plus grande force par leur consciencieuse adhésion. »

A l'occasion de la loi sur les clubs votée le 17 juin par l'Assemblée législative, le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets, la circulaire suivante :

Paris, 21 juin 1849.

Circulaire de M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le préfet,

Le *Moniteur* d'hier contient la loi sur les clubs et autres réunions publiques, votée le 17 juin par l'Assemblée nationale. Je dois m'expliquer avec vous sur la pensée politique qui a dicté cette loi et sur la manière dont vous la ferez exécuter.

La constitution reconnaît aux citoyens le droit de s'assembler paisiblement et sans armes; mais elle n'en a pas fait un droit absolu et illimité, elle en a, au contraire, subordonné l'exercice aux droits et à la liberté d'autrui et à la sécurité publique.

Déjà restreint par la loi du 7 juin 1848 sur les attroupemens et par celle du 28 juillet 1848 sur les réunions politiques non publiques, nous avons vu et l'Assemblée nationale le juge ainsi devoir astreindre au moins temporairement une autre restriction pour ce qui concerne les réunions publiques.

Nous sommes dans une de ces graves circonstances où les plus fidèles amis de la liberté ne doivent pas hésiter à lui demander des sacrifices extraordinaires pour le salut de la liberté même.

Les réunions publiques, sous le nom de clubs ou sous forme de banquets, ont joui depuis quinze mois d'une liberté à peu près sans limites. Avons-vous eu ce qu'elles ont produit? Ont-elles répandu dans la société une idée salutaire et féconde? Ont-elles donné aux citoyens une plus grande intelligence du gouvernement sous lequel ils étaient appelés à vivre, des droits qu'ils allaient exercer, des devoirs qu'ils avaient à remplir? Ont-elles inspiré plus de respect et d'attachement pour ce gouvernement nouveau dont elles prenaient elles-même l'état d'effacer les impressions que les souvenirs d'une autre époque soulevaient contre lui?

Vous le savez, monsieur le préfet, les clubs se sont donné une tout autre mission. Ils ont été presque partout fréquentés par des esprits ardens et passionnés, échauffés par leur réunion même, et qui voulaient, à tout prix, produire quelque chose au-delà des institutions libérales que la France a adoptées depuis la révolution de février; et, quand ils ont senti que les institutions politiques pouvaient résister à leurs attaques, ils se sont adressés aux sentimens les plus nécessaires de la société. Ils n'y a pas une de ces saintes affections de l'âme humaine, pas un des principes de la vie sociale qui n'aient été mis en doute, discutés, compsés; et ces prédications ont eu assez de succès pour qu'un jour, sur les deux tiers du territoire de la République, des élémens de guerre civile fussent prêts à faire explosion : immense malheur qui n'a été évité que parce que l'on a appris en même temps l'insurrection de Paris et son énergique répression.

Tout n'appartient pas aux clubs dans ce mal si profond, la presse a sa bonne part.

Mais la société a, comme chacun de ses membres, l'instinct de sa propre conservation : elle veut se défendre; il lui faut des moyens prompts et sûrs de prévenir le retour de si déplorables désordres; la loi du 19 juin est un de ces moyens.

Le premier usage que vous en ferez, monsieur le préfet, sera d'interdire, dans toute l'étendue de votre département et d'une manière absolue, les clubs ou réunions publiques dans lesquelles on se livre à la discussion des affaires publiques; ils sont un danger permanent et certain, un ferment de l'excitation fébrile que les derniers événemens ont jetée dans notre société.

Quant aux banquets et autres réunions publiques, votre prudence pourra facilement, à l'avance, discerner le caractère pacifique ou turbulent qu'ils devront avoir. Et pour ceux qui n'empêcheront que de stériles et inquiétantes agitations n'auront tout l'activité des esprits en France, au détriment des travaux utiles et de l'étude paisible à vrais intérêts de la société.

Lorsque une réunion accidentelle ou permanente vous paraîtra dangereuse, vous prendrez un arrêté pour l'interdire. Vous ferez, s'il le faut, fermer les portes du local préparé pour la recevoir. Si cette mesure ne suffit pas, vous ferez occuper le local par une force militaire.

Si, néanmoins, la réunion se forme, vous tenez de la législation existante toutes les moyens de la dissoudre, et vous ferez poursuivre devant les tribunaux quiconque aurait résisté à vos injonctions : le concours de la justice ne vous manquera pas.

La loi ne porte aucune atteinte aux réunions qui ont pour objet l'exercice d'un culte, les travaux scientifiques ou littéraires, ou qui, formées pour tout autre but déterminé, étranger à la politique, se dissolvent d'elles-mêmes lorsque leur œuvre est accomplie; encore moins touche-t-elle aux réunions électorales, que la société a le devoir de soulager, sinon de guérir. La meilleure solution à porter à tout lui, c'est d'opposer des réalités bienfaisantes à ses folles utopies, et de prouver que, pour toutes ces cruelles souffrances, qu'il ne sait qu'envenimer, il existe non seulement des sympathies vraies et profondes, mais encore des adoucissemens certains, ou des remèdes efficaces.

Les membres de la réunion républicain comme fausses et odieuses les théories impitoyables qui tendent tout à faire croire qu'il y a dans toute société une somme déterminée de douleurs et de larmes, qu'il n'est pas au pouvoir des hommes ou des gouvernemens de détruire ou de diminuer. Ce sont des doctrines impies, aussi injurieuses à Dieu qu'à l'humanité. Non, il n'est pas une seule de ces plaies sociales dont l'adoucissement ou la guérison ne soit possible; s'il n'était pas possible, nous n'éprouverions pas au fond de notre cœur le sentiment profond qui nous y fait compatir.

Rechercher sincèrement ce remède, étudier les institutions pratiques qui peuvent le réaliser, reconnaître la part qui, dans cette œuvre, appartient à chacun, et celle que doit être laissée aux efforts individuels, prendre au besoin l'initiative parlementaire de ces réformes, telle est la tâche que doit surtout s'imposer, dans la nouvelle Assemblée, le vrai parti de l'ordre. Mais une pareille entreprise ne peut être tentée que par des hommes d'hommes y ayant foi; les membres du Cercle constitutionnel ont tous cette croyance. Et c'est pour eux, tout d'abord, un sujet de satisfaction de trouver la conviction dans le message du président de la République, qui exprime, à son tour, tous, mais une partie des remèdes à appliquer aux maux. Ils font plus, ils déclarent hautement et ils déclarent de nouveau leur ferme volonté de prêter au président de la République et à son ministère un appui aussi loyal qu'indépendant; ce concours sincère de leur part ne saurait leur être refusé, surtout aujourd'hui, parce qu'ils n'hésiteraient pas à l'avertir franchement par leurs conseils, au besoin même par leurs votes, de ses erreurs ou de ses écarts, ils lui conserveront une plus grande force par leur consciencieuse adhésion. »

(1) M. Dufaure, depuis son entrée au ministère, a été remplacé par M. Lamoricière.

ALLEMAGNE.

SITUATION.

Le *Pays*, un des plus puissans organes de la presse parisienne, fait l'appréciation suivante de la situation de l'Allemagne :

« La constitution octroyée par la Prusse est une nouvelle complication jetée dans les affaires allemandes. Elle n'a pas fait faire un seul pas vers une solution définitive. Les Allemands disent aujourd'hui :

» Depuis quinze mois nous cherchions l'unité : » au lieu de cela la résistance de l'Autriche avait » en premier lieu divisé l'Allemagne en deux par- » tis distincts et opposées. La séparation de Bade » et de l'Allemagne occidentale nous avait en- » suite partagés en trois : aujourd'hui, enfin, la » position que prennent la Prusse, le Hanovre et » la Saxe, en laissant très probablement la Ba- » vière en dehors, constitue une nouvelle scission » qui nous donne une Allemagne coupée en qua- » tre parties. Il faut avouer que si nous marchions » à l'unité, ce n'est point par le plus court chemin. »

Voilà ce que disent les Allemands le mieux informés. Le plus sûr serait dévoués à ce principe d'unité contre son application : et si l'Allemagne, ce qui rend l'acceptation du projet prussien par la Bavière à peu près impossible, c'est que ce qui avait empêché ce gouvernement d'accéder à la constitution de Francfort se retrouve dans le nouveau projet.

La suprématie de la Prusse y est même encore plus apparente, elle y est exprimée avec un surcroît d'arrogante fierté.

La Bavière, qui dans ce moment forme la principale opposition à ce projet, n'aurait pas voulu reconnaître la Prusse comme supérieur des Allemands, même avant l'Assemblée de Francfort, qui n'était pas dépourvue de toute autorité légale, avait offert à ce souverain la couronne impériale; comment, lorsqu'il lui a accepter cette couronne, en vertu d'un acte d'élection, ce souverain déclare, de son autorité privée, que la dignité de chef de l'empire « *Reiche-Oberhaupt* » sera réunie à sa couronne, a-t-il pu penser que le roi de Bavière se soumettrait à cette division ?

Il ne faut pas oublier que la maison de Bavière est l'une des plus anciennes et des plus illustres de l'Allemagne, et que son rang n'appartient jusqu'à sa non opinion et dans celle des peuples, elle est supérieure à la maison de Hohenzollern, et bien que ces souverains historiques ou dynastiques aient peu de prix aux yeux de l'école nouvelle, ce serait mal connaître l'esprit humain que de croire que de pareilles considérations n'ont plus aucune valeur entre nations rivales.

Les Bavarois se soraient assez volontiers soumis à la suprématie autrichienne, mais il en est bien peu qui n'eussent pas vu sans un vif déplaisir la maison de Prusse prendre la couronne impériale que les maisons de Saxe et de Bavière ont portée, mais qui jamais n'a été déférée à un prince prussien.

La rivalité des maisons souveraines et la susceptibilité jalouse des nations a été encore excitée par la forme de la déclaration de Berlin.